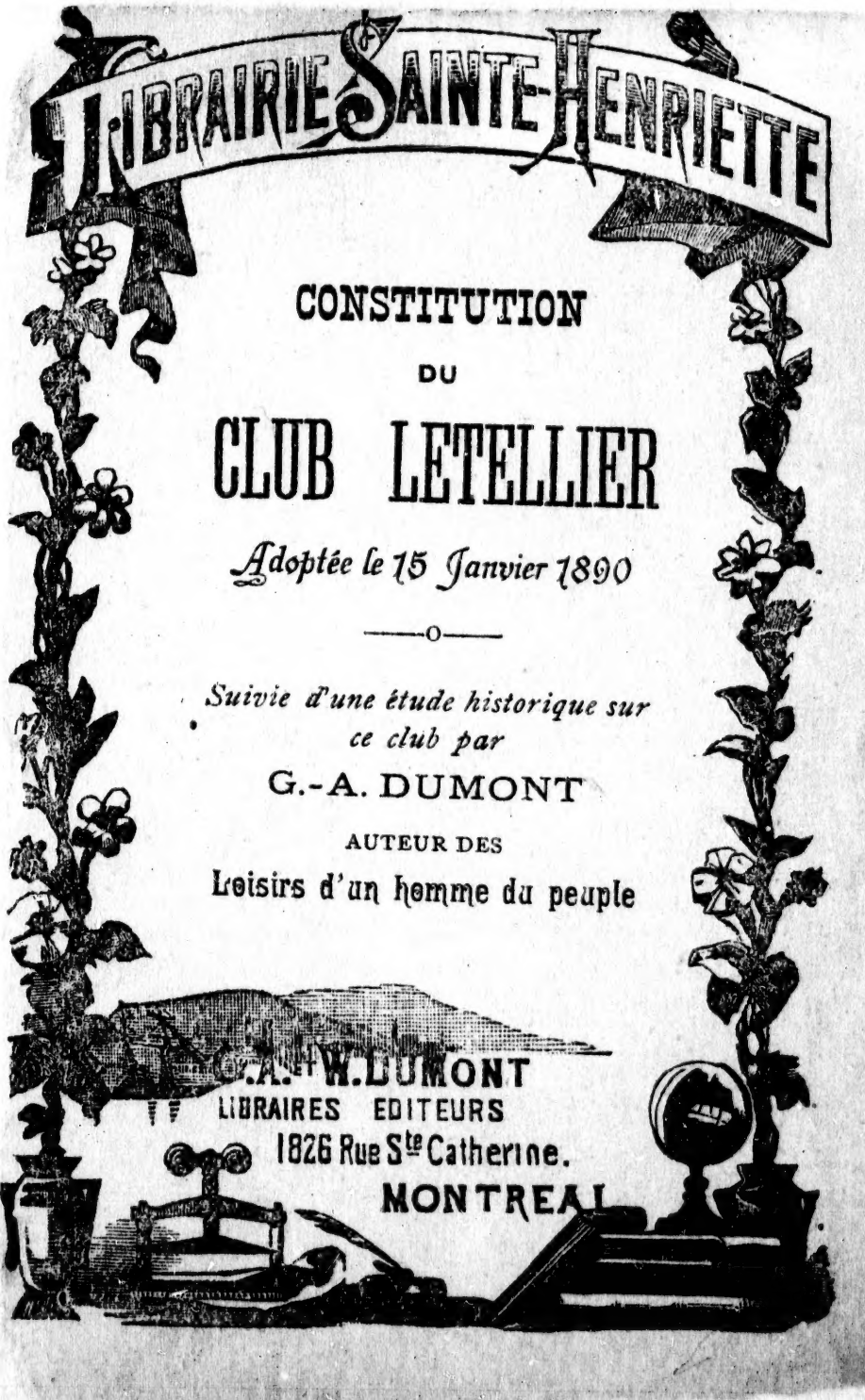
LIBRAIRIE SAINTE-HENRIETTE
CONSTITUTION
DU
CLUB LETELLIER
Adoptée le 15 Janvier 1890
Suivie d'une étude historique sur ce club par
G.-A. DUMONT
AUTEUR DES
Loisirs d'un homme du peuple
G.A. et W. DUMONT
LIBRAIRES EDITEURS
1826 Rue Ste Catherine.
MONTREAL

HS2735
m6
C556
***

CONSTITUTION

DU

CLUB LETELLIER

Adoptée le 15 Janvier 1890

En vertu d'une proposition faite à une séance régulière du club, tenue le 4 décembre 1889, par M. A.-P. Chabot, appuyé par M. L.-O. Dupont, un comité a été formé des membres suivants pour préparer une constitution pour le club: MM. G.-A. Dumont, président; A.-P. Chabot, secrétaire ; N. Brouillet, L.-H. Fafard, Ch. Jeannotte. Le dit comité s'est réuni le dimanche, 8 décembre 1889, à la résidence du secrétaire et a adopté les articles suivants sujets à l'approbation des membres du club à la prochaine séance régulière.

ART. 1. Ce club, fondé le 2 août 1879, continuera de porter le nom de club Letellier.

ART. 2. Le but de ce club est littéraire et politique. En politique, il soutiendra et défendra le parti libéral.

Art. 3. Toutes les questions politiques pourront être discutées. Celles se rapportant à la religion ne seront pas admises. Les autres sujets de discussions ne seront discutés que si la majorité des membres y consent.

Art. 4. Chaque sujet de discussion devra être proposé par deux membres et adopté par la majorité.

Art. 5. Les membres du club seuls ont le droit de prendre part aux discussions. Les étrangers ne pourront parler sur les sujets de discussion, motions, etc., qu'avec le consentement de la majorité des membres.

Art. 6. Pour devenir membre du club, il faudra appartenir au parti libéral.

Art. 7. Toute personne désirant se faire admettre membre devra se faire proposer par au moins deux membres du club. Si la proposition est adoptée, cette personne jouira aussitôt de tous les privilèges des autres membres.

Art. 8. Toute personne proposée pour devenir membre ou officier du club devra être présente à la séance où cette proposition sera faite ; en son absence, son consentement par écrit sera exigé.

Art. 9. Les officiers du club seront un président, un vice-président, un secrétaire, un assistant-secrétaire, un trésorier, un bibliothécaire.

Art. 10. Les élections des officiers auront lieu le premier mercredi d'octobre de chaque année, les officiers entreront en fonctions immé-

diatement après leurs élections.

Art. 11. Les absences des officiers soient par décès ou résignation pourront être remplies immédiatement.

Art. 12. Les officiers du club seront proposés de la même manière que les membres.

Art. 13. Le président du club présidera les assemblées, y maintiendra le bon ordre et le décorum. Il veillera à ce que les officiers et les membres s'acquittent de leurs devoirs respectifs. Il proclamera le résultat des votes et de toutes autres décisions. Il ne prendra aucune part aux discussions et ne fera ni appuiera aucune proposition sans laisser son siège. Il ne votera qu'en cas de partage égal des voix.

Art. 14. En l'absense du président, le vice-président aura les mêmes privilèges et devoirs que le président.

Art. 15. En l'absence du président et du vice-président, et en l'absence également du secrétaire et de son assistant, on pourra élire un président où un secrétaire temporaire et tel officier aura les mêmes privilèges que l'officier qu'il remplacera.

Art. 16. Le secrétaire tiendra un livre dans lequel seront écrits les procès-verbaux des séances. Il enregistrera les noms, prénoms et adresses des membres du club. Il fera de plus la correspondance.

Art. 17. L'assistant-secrétaire remplacera le secrétaire en son absence.

Art. 18. Le trésorier devra tenir compte des fonds du club, il ne pourra en disposer qu'avec le consentement écrit du président. Avant de sortir de charge, il devra faire un rapport des finances du club.

Art. 19. Le bibliothécaire devra tenir un régistre de tous les livres en sa possession et veiller à leur bon ordre.

Art. 20. Tout officier qui s'absentera pendant huit séances consécutives du club sans donner de raisons valables, sera remplacé après avoir été notifié.

Art. 21. Toute personne admise comme membre qui changera dans la suite de politique et qui compromettera les intérêts du club ou du parti sera excluse du club.

Art. 22. Aucun des membres n'aura le droit de parler plus de deux fois sur la même question sans le consentement du président.

Art. 23. Tout membre qui pendant les séances refusera de se soumettre à la décision du président ou se servira d'un langage inconvenant, pourra être censuré par la majorité des membres.

Art. 24. Les motions pour quelque genre que ce soit devront être écrites avant d'être présentées et porter le nom des proposeurs.

Art. 25. Toute motion visant l'expulsion d'un membre ou l'amendement d' un article de la constitution ne pourra être soumise qu'à une séance où il y aura au moins vingt-cinq mem-

bres présents.

Art. 26. Un avis devra être donné pour toute motion ayant pour but d'amender la constitution à la séance précédent celle où cette motion sera prise en considération. Le même réglement sera suivi pour les motions demandant l'exclusion d'un membre, dans ce cas le membre pourra être notifié.

Art. 27. Le vote pourra être pris au bulletin secret, on pourra le prendre aussi en faisant asseoir ou lever les membres de leurs sièges. Dans le cas où le vote serait au bulletin secret, deux scrutateurs pourront être nommés dans l'assemblée sur préposition.

Art. 28. Les assemblées seront tenues le mercredi de chaque semaine à huit heures p. m.

Art. 29. Six membres du club pourront faire convoquer une séance extraordinaire en présentant une requête signée au président ou à son remplaçant ; sur le refus du président ou en son absence, ces six membres pourront convoquer cette séance sous leurs propres signatures.

Art. 30. Les diverses matières devront être soumises aux membres pendant les séances dans l'ordre suivant :

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Rapports ;
3. Interpellations ;
4. Motions pour admission de nouveaux membres ;

5. Motions et avis de motions se rapportant à l'amendement d'un article de la constitution, à l'adoption de compliments de condoléances, félicitations, exclusion d'un membre. (Les élections des officiers se placeront dans ces ordre du jour);

6. Choix du sujet de discussion et inscription des discutants ;

7. Choix d'un conférencier pour la prochaine séance ;

8. Conférence et déclamation ;

9. Discussions.

CLUB LETELLIER

Etude historique

C'est le 27 août 1879 que fut fondé le club Letellier. Ses principaux fondateurs ont été MM. Aug. Messier, Ch. Jeannotte-Lachapelle, Ch. Galipeau, A. Favreau, Frs Adam, X. Giard, J.-Bte Dupont, M. Lenoir, L.-O. Dupont, J.-N. Bienvenu, A.-E. Poirier et autres.

Un humble atelier de menuisier, propriété de M. Messier, servit d'abord de lieu de réunion.

Cet atelier, situé dans la rue Plessis, a été témoin de belles démonstrations politiques et eut l'honneur de recevoir plusieurs hommes importants, par exemple l'honorable Joly de Lotbinière, ancien premier ministre, et l'honorable Honoré Mercier.

En consultant les rapports des séances, on constate que les principaux orateurs du club étaient MM. A.-E. Poirier, J.-N. Bienvenu, L.-P. Brodeur, C. Galipeau, J.-A. Gascon, T. Bédard, E. Desmarais, J.-O. Pelland, A. Christin, L. Ledieu, R. Dandurand, Jos. Duhamel, A. Favreau, J.-C. Robillard, C. Jeannotte-Lachapelle, E. La-

reau, F.-X. Dupuis, H.-J. Cloran, J.-G. Deladurantaye, R. Lemieux, E. Lussier, W. Larose, C. Beausoleil, E. Tremblay, etc.

Ce club, fondé par des ouvriers libéraux et pour eux en particulier, ne se compose pas cependant uniquement d'ouvriers ; les hommes les plus distingués du parti libéral en font aussi partie. Nous citerons au hasard, les honorables H. Mercier et Joly de Lotbinière, C. Beausoleil, Washington Pacaud, H. Beaugrand, l'honorable M. Laframboise, E. Lareau, les honorables C. Laberge et Luc Letellier de Saint-Just, patron du club, etc.

Le club Letellier a tenu ses séances à la salle Messier depuis sa fondation jusqu'au 25 avril 1883, date à laquelle il alla occuper la salle Langevin, située à l'encoignure des rues Mignonne et Amherst. A l'inauguration de cette salle, une adresse fut lue à l'hon. H. Mercier qui y répondit par un discours des plus élaborés sur la politique canadienne. Pendant un certain temps, le club a aussi tenu ses assemblées à la salle du club Champlain, placée près de l'église du Sacré-Cœur (rue Ontario). Depuis 1888, il occupe la salle Dumont (1476, rue Ste-Catherine).

Le club Letellier est certainement l'une des associations politiques les plus considérables de la province. Au 1er janvier 1891, le nombre de ses membres s'élevait à plus de six cents.

Le 15 janvier 1890, il adopta une constitution préparée par un comité de ses membres, sous la

présidence de M. G.-A. Dumont. Sous ce dernier président, le club fut doté d'une salle de lecture et d'une bibliothèque.

Les élections des officiers du club se font, depuis 1884, une fois par année ; elles avaient lieu autrefois tous les trois mois.

En parcourant les procès-verbaux, nous voyons que le club adopta des propositions de condoléances à l'occasion de la mort de M. Garfield, président des Etats-Unis, assassiné par Guiteau (séance du 14 septembre 1881); de l'hon. Edward Goff Penny, sénateur (12 octobre 1881); de l'hon. Maurice Laframboise (1er février 1882); de M. Henri-Roch Turgeon, avocat (24 octobre 1882); de l'hon. L.-T. Drummond (28 novembre 1882); du Dr Laberge, député de Chateauguay (5 septembre 1883); de M. Philippe Pacaud (19 septembre 1884); de M. Amédée Bertrand, étudiant en droit (5 novembre 1885); de M. Ch.-Ovide Perrault, chevalier de la Légion d'honneur (6 février 1889).

A l'occasion des élections provinciales (10 novembre 1881), l'hon. H.-G. Joly visita le club et y prononça un discours. Une réception enthousiaste lui fut faite.

Le 19 avril 1882, le club se déclare en faveur de l'indépendance du Canada. A la même séance, M. F.-X. Dupuis, avocat, donne lecture d'un travail historique intitulé : *Rome sous les Césars*.

M. G.-A. Dumont y fit deux conférences ; la

première sur *l'Art poétique* (3 avril 1883); et la seconde sur *l'Indépendance du Canada* (30 janvier 1889). M. Rodolphe Lemieux, dans le cours de la session de 1889, fit aussi une conférence sur le même sujet.

Le 20 mars 1889, une grande assemblée eut lieu pour protester contre la conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande. Plusieurs orateurs distingués portèrent la parole, et à la fin de la séance, la proposition suivante fut adoptée :

"Attendu que, le 20 février 1889, les membres du club Letellier se sont réunis en assemblée générale, pour prendre en considération les faits relatifs au *home rule ;*

"Attendu qu'ils ont étudié minutieusement la question des relations entre l'Angleterre et l'Irlande dans le passé et le présent ;

"Attendu qu'ils ont examiné le programme du parti national irlandais, quant à ce qui se rapporte à l'établissement d'un parlement indépendant en Irlande, d'une plus grande indépendance de la justice, et d'une meilleure législation agraire ;

"Résolu : Qu'il est du devoir de l'Angleterre d'accorder les réformes demandées par l'Irlande; qu'une plus longue attente à se rendre aux vœux de la nation irlandaise serait une injure faite à l'honneur anglais. Les membres du club Letellier croient être les interprètes de la nationalité canadienne-française, en exprimant le désir de voir l'Irlande jouir bientôt d'institutions autonomes

et posséder toutes les franchises législatives qui sont l'apanage de toutes les nations de l'Europe moderne."

***

Il sera peut-être intéressant, surtout pour les membres du club, de connaître les différents officiers qui ont fait parti du bureau de direction. Pour cette raison, nous allons en donner une liste aussi complète que possible, à partir de 1881. Nous ne pouvons aller plus loin, vû que les procès-verbaux antérieurs à cette date ont été perdus. Tout ce que nous savons du premier bureau de direction, c'est que M. A. Messier était président; M. Ch. Galipeau, vice-président; M. L.-M. Houde, secrétaire: A. Lamoureux, trésorier.

Par un procès-verbal dlune assemblée, tenue le 18 mai 1881, on constate qu'à cette époque M. Antoine Favreau était président, et M. L.-O. Dupont, assistant secrétaire.

7 septembre 1881—A cette séance, tous les anciens officiers furent réélus par acclamation. Le rapport de la séance n'en donne pas les noms.

14 décembre 1881.—Officiers élus: MM. Isidore Moquin, président; J.-Bte Dupont, vice-président; Charles Galipeau, trésorier; L.-Olivier Dupont, secrétaire; Nap. Légaré, assistant-secrétaire; Tancrède Bouthillier, bibliothécaire.

8 mars 1882.—Aux élections de ce jour, tous

les officiers déjà nommés sont réélus.

6 juin 1882.— Sont élus officiers : MM. Ant. Favreau, président ; Nap. Légaré, vice-président ; François Adam, trésorier ; P. Prévost, secrétaire ; Elzéar Vézina, assistant-secrétaire.

19 septembre 1882.—Aux élections qui eurent lieu à cette date, les président et vice-président déjà nommés sont réélus, et M. L.-O. Dupont est nommé secrétaire ; M. Elzéar Ayotte, assistant-secrétaire ; M. Alfred Lamoureux, trésorier ; M. Ch. Jeannotte-Lachapelle, bibliothécaire.

5 décembre 1882.—L'élection des membres du bureau de direction donne le résultat suivant : MM. Ant. Favreau, président (réélu) ; L.-O. Dupont, vice-président ; G.-A. Dumont, secrétaire ; J.-O. Harbour, assistant-secrétaire ; Alfred Lamoureux, trésorier ; Louis Perrault, bibliothécaire.

30 mai 1883.—Officiers élus : MM. Ant. Favreau, président (réélu); J.-O. Harbour, vice-président ; G.-A. Dumont, secrétaire (réélu); L.-H. Fafard, assistant-secrétaire ; Alfred Lamoureux, trésorier (réélu); Louis Perrault, bibliothécaire (réélu).

5 septembre 1883.—Nouveau bureau de direction élu : MM. G.-A. Dumont, président ; A.-V. Brazeau, vice-président ; L.-H. Fafard, secrétaire ; T. Dubreuil, assistant-secrétaire ; J.-Bte Dupont, trésorier ; Louis Perrault, bibliothécaire (réélu).

5 décembre 1883.—Même bureau réélu.

5 mars 1884.—Aux élections qui eurent lieu à cette date, tous les officiers que nous venons de nommer furent de nouveau réélus, à l'exception de M. T. Dubreuil qui est remplacé par M. Cardinal, comme assistant-secrétaire.

5 juin 1884—Les élections donnent le résultat qui suit : MM. G.-A. Dumont, président (réélu); A.-V. Brazeau, vice-président (réélu); Wilfrid Larose, secrétaire ; T. Bédard, assistant-secrétaire ; J.-Bte Dupont, trésorier (réélu); Louis Perrault, bibliothécaire (réélu).

19 septembre 1884.—Le même bureau est réélu.

14 octobre 1885.—Officiers élus : MM. G.-A. Dumont, président (réélu); F.-X. Côté, vice-président ; Albani-H. Beauregard, secrétaire ; T. Bédard, assistant-secrétaire (réélu); J.-Bte Dupont, trésorier (réélu); M.-C. Dumont, bibliothécaire.

2 septembre 1886.—M. L.-A.-W. Proulx est élu président. Le même président est réélu en 1887. Nous n'avons pu nous procurer les noms des autres officiers pour ces deux années.

5 décembre 1888.— Nouveau bureau élu : MM. G.-A. Dumont, président ; Godfroi Granger, vice-président ; L.-P. Dupré, secrétaire ; Télesphore Saint-Pierre, assistant-secrétaire ; J.-Bte Dupont, trésorier ; Ch. Jeannotte-Lachapelle, bibliothécaire. (Le 13 mars 1889, MM. E.-H. Tellier et J.-N.-A. Demers sont élus officiers,

en remplasement de MM. Dupré et Saint-Pierre, démissionnaires).

9 octobre 1889.—Officier élus : MM. G.-A. Dumont, président (réélu); E.-H. Tellier, vice-président ; A.-P. Chabot, secrétaire ; L.-O. Dupont, assistant-secrétaire ; J.-Bte Dupont, trésorier (réélu); Ch. Jeannotte-Lachapelle, bibliothécaire (réélu).

8 octobre 1890.—Résultat des élections : M. G.-A. Dumont, président (réélu); N. Brouillet, vice-président ; A.-P. Chabot, secrétaire (réélu); L.-O. Dupont, assistant-secrétaire (réélu); J.-Bte Dupont, trésorier (réélu); Ch. Jeannotte-Lachapelle, bibliothécaire (réélu). (A la séance du 1er avril 1891, MM. Théod. Bédard et W.-A. Malouin sont élus officiers, en remplacement de MM. N. Brouillet et A.-P. Chabot).

7 octobre 1891.—Elections des officiers : MM. F. Bertrand, président ; T. Bédard, vice-président ; W.-A. Malouin, secrétaire (réélu); J.-Bte Dupont, trésorier (réélu); Ch. Jeannotte, bibliothécaire (réélu); N.-J. Robillard, assistant-secrétaire. (M. Bédard ayant résigné, M. A.-V. Brazeau est élu vice-président, à la séance du 21 octobre 1891).

***

L'homme distingué, dont le club porte le nom, est né à la Rivière-Ouelle, le 12 mai 1820. Ses ancêtres étaient originaires de la Picardie ; le premier de cette famille qui émigra au Canada,

Michel Letellier, venait de Saint-Quentin. Il s'établit à Québec.

L'hon. Luc Letellier de Saint-Just fit ses études au collège de Ste-Anne-la-Pocatière ; auparavant, il avait fréquenté l'école de son village, dirigée par M. Sleven. Ses progrès furent rapides.

" Le jeune Letellier (1) était né avec le don de la parole, et lorsqu'il contait quelque récit, ses camarades faisaient cercle autour de lui. Déjà l'homme public commençait à poindre dans le collégien. C'était alors un beau jeune homme, mince, élancé, droit, marchant ferme, ayant un air décidé qui annonçait son caractère. Sa figure était bonne, ses cheveux noirs et plats, avec un nez légèrement aquilin, et un menton bien dessiné. Quand on avait conversé quelque temps avec ce jeune homme, et qu'on avait observé l'éclat de ses yeux si expressifs, si pleins de vie, on n'oubliait plus sa figure. Mais ce qui frappait à première vue chex lui, c'était ce regard sous les arcades puissantes de ses sourcils ; ses yeux noirs flamboyaient comme des escarboucles. Ils prenaient les expressions les plus diverses, tour à tour d'une grande douceur ou d'une extrême énergie, alors les impressions dont ils étaient les interprêtes."

Après quelque temps passé au collège de Sainte-Anne, le jeune Letellier entra au Sémi-

(1) Voir *Letellier de Saint-Just et son temps*, par P.-B. Casgrain. Québec : C. Darveau, éditeur, 1885.

naire de Québec, pour y étudier les sciences naturelles. Il en sortit en 1837 pour entrer dans l'étude de M. Pierre Garon, notaire à la Rivière-Ouelle. En 1841, M. Letellier reçut sa commission de notaire da la part de lord Sydenham, alors gouverneur-général du Canada.

M. Marquis, député de Kamouraska à l'Assemblée législative, étant mort dans l'automne de 1850, M. Letellier fut choisi comme candidat à ce siège devenu vacant, par un grand nombre d'électeurs du comté. Il eut pour adversaire M. Jean-Charles Chapais, alors marchand et plus tard ministre et sénateur. La votation eut lieu le 19 janvier 1851 et les deux jours suivants ; M. Letellier remporta la victoire par cinquante-neuf de majorité.

Aux élections suivantes (1852), M. Letellier fut moins heureux ; cette fois, M. Chapais, qui était encore son adversaire, sortit vainqueur de la lutte.

Lord Elgin ayant dissous le parlement en 1854, des élections eurent lieu immédiatement. M. Letellier se présenta de nouveau, mais fut encore défait par M. Chapais, grâce à des manœuvres frauduleuses. En raison de cela, le parlement annula l'élection à la session suivante, et une nouvelle élection eut lieu en janvier 1855. M. Letellier se porta candidat contre son ancien antagoniste, qui lui infligea une nouvelle défaite.

Aux élections de 1857-58, M. Letellier ne fut pas plus heureux.

Jusqu'à cette dernière date, M. Letellier avait été candidat au parlement pour le comté de Kamouraska. En 1860, il se présente de nouveau, mais cette fois pour le Conseil législatif qui venait d'être fait électif. La division de Grandville, comprenant les comtés de Témiscouata, Kamouraska et l'Islet, l'élut par 616 voix de majorité sur son concurrent, M. Jean Taché.

Lors de la formation du ministère Sandfield Macdonald-Dorion, le 16 mai 1863, M. Letellier fut appeler à en faire partie comme ministre de l'agriculture.

" Le département de l'agriculture, confié à M. Letellier, était celui qui convenait le plus à ses goûts et à ses aptitudes, dit M. Casgrain.

"La colonisation des terres par les enfants du sol avait attiré son attention spéciale. Il voyait avec la jeunesse canadienne, la sève de notre race quitter le foyer de la famille, pour aller chercher aux Etats-Unis une subsistance plus facile en apparence, mais moins permanente que celle que lui offrait le défrichement de nos bonnes terres. Afin d'atteindre ce but patriotique, c'est-à-dire afin de détourner nos Canadiens de l'émigration, en leur offrant des avantages pour s'établir dans le pays, il favorisa l'ouverture des chemins de colonisation, entre autre celui de la vallée du lac Saint-Jean."

Lorsque le projet de la confédération vint devant la Chambre en 1865, M. Letellier s'y opposa fortement, parce qu'il y voyait une source

de dangers et pour les provinces et pour sa nationalité en particulier. Ses craintes étaient bien fondées, comme la suite se chargea de le démontrer. M. Letellier se vit soutenu dans sa lutte par MM. Dorion, Holton, Huntington et Dunkin, ancien secrétaire privé de lord Durham auquel nous devons l'idée première de ce projet.

En dépit de l'opposition qu'elle eut à subir, la confédération fut faite. Le Sénat ayant été ensuite créé, on offrit un siège à M. Letellier qui l'accepta.

Comme le double mandat était en usage en 1869, M. Letellier se présenta dans son ancien comté pour le parlement provincial, mais il fut battu par son adversaire, M. Charles Roy, arpenteur à Ste-Anne. En 1871, il se présenta de nouveau et cette fois dans le comté de l'Islet ; M. Verreault, son concurrent, le défit par quatre-vingt-cinq voix de majorité. Ce fut la dernière fois que M. Letellier se porta candidat à l'Assemblée législative.

A l'occasion de la formation du ministère Mackenzie-Dorion (novembre 1873), on donna à M. Letellier le portefeuille du ministère de l'agriculture.

" L'occasion était enfin présentée, dit M. Casgrain, aux libéraux de réaliser divers projets de réforme contenus dans leur programme. En effet, dès la session de 1874, ils commencèrent ces réformes importantes qu'ils avaient proposées depuis longtemps, mais sans succès.

La première fut celle de la loi électorale. La qualification foncière des candidats fut abolie, les élections furent fixées pour un même jour, et la votation réduite à un jour unique ; le vote au scrutin fut établi, et l'épuration des mandats confiée aux tribunaux. L'année suivante, le ministère fit passer la loi pour prévenir la fraude et la corruption dans les élections."

Le même ministère accorda l'amnistie aux métis qui avaient pris part à la première rebellion du Nord-Ouest.

Pendant longtemps et encore quelque peu maintenant, le clergé catholique prit une part active à la politique, tandis que le clergé protestant, suivant une toute autre tactique, demeurait presque complètement à l'écart. Par son immixtion dans la politique, le clergé catholique faisait un tort immense au parti libéral contre lequel il s'était déclaré.

De même que M. Letellier fut le premier frappé par ce corps tout-puissant, surtout dans la province de Québec, de même il fut le premier à attirer l'attention de la cour de Rome en lui adressant, en 1876, un mémoire lui exposant les griefs des libéraux. Le pape y répondit en nommant Mgr Conroy délégué apostolique, et en le chargeant d'étudier minutieusement la position des partis politiques au Canada.

Le passage de Mgr Conroy au Canada fut bon aux libéraux, en ceci qu'il a fait disparaître bien des préjugés soulevés contre eux.

Le délégué apostolique fit, de plus, signer un mandamus par tous les évêques reconnaissant que le parti libéral n'était entaché d'aucune erreur religieuse.

Quelques années plus tard, M. Honoré Mercier devait essayer de parachever l'œuvre commencée en ce sens par M. Letellier.

En 1875, M. Letellier visita le Manitoba, dans le but d'en connaître les ressources et de voir les avantages qu'il pouvait offrir à l'immigration. M. Letellier revint de ce voyage fermement convaincu que cette nouvelle province pouvait offrir de bons avantages aux colons, et il travailla, par la suite, à les diriger de ce côté. Comme lors de son voyage, les cultivateurs du Manitoba avaient eu leurs moissons considérablement endommagées par les sauterelles, M. Letellier s'empressa, aussitôt de retour à Ottawa, de leur faire parvenir une somme de 60,000 dollars pour être distribuée parmi eux.

Lors de l'exposition tenue à Philadelphie, à l'occasion du centenaire de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis, (1876), le Canada fut invité à y prendre part. M. Letellier se chargea, en sa qualité de ministre de l'agriculture, de l'organisation de l'exposition des produits canadiens. Elle fut des mieux organisées, elle attira beaucoup l'attention des antres pays et elle contribua, de plus, à faire connaître nos produits.

"C'est à cette occasion, dit encore M. Cas-

grain, que M. Letellier a donné une autre preuve de l'énergie rare de son caractère et de son patriotisme. Le secrétaire de la commission impériale, sir Conliffe Owen, réclamait à lui seul le droit de représenter tout l'empire britannique, y compris la confédération canadienne, auprès des commissaires américains. Les commissaires canadiens se trouvaient ainsi dépouillés de toute initiative ; ils devenaient de simples subordonnés de la commission impériale. Cette position, humiliante vis-à-vis de nos voisins, et fatale au succès de notre exposition, ne fut pas acceptée par M. Letellier. Il réclama par l'intermédiaire du secrétaire, M. J.-X. Perrault, tous les droits et privilèges d'une commission distincte et indépendante, qui serait à Philadelphie l'égale des autres commissions étrangères, et non pas subordonnée à la commission impériale, ainsi que l'exigeait le secrétaire Owen.

" Une correspondance officielle s'ensuivit, et M. Letellier eut l'honneur de sortir de la difficulté en obtenant tout ce qu'il avait exigé, et en plaçant, pour la première fois, son pays sur un pied d'égalité et d'indépendance avec la commission britannique et les autres commissions étrangères.

"Cette revendication par M. Letellier, qui ne craignit pas d'entrer en conflit avec le représentant de la commission britannique, présidée par S. A. R. le prince de Galles, et ne céda pas d'une semelle les juste droits de son pays, est à elle seule une révélation de son caractère.

" Ce fut là, ajoute M. Casgrain, le dernier travail important qui occupa la carrière de M. Letellier comme ministre."

En 1876, la province de Québec fut douloureusement frappée par la mort de son lieutenant-gouverneur, l'hon. René-Edouard Caron, homme d'un rare mérite. En apprenant cette mort, M. Mackenzie désigna aussitôt M. Letellier comme son futur successeur. Ce dernier refusa d'abord, mais, sur les vives instances qui lui furent faites, il se décida à accepter la haute charge qui lui était offerte. Il entra en fonction le 16 décembre.

Homme d'une énergie extraordinaire, M. Letellier ne mit pas un terme à son activité en acceptant sa nouvelle position. Ne pouvant plus s'occuper de politique active, il s'intéressa davantage aux questions historiques et littéraires. Il s'occupa, par exemple, à faire copier les écrits des Jésuites déposés à Rome. Il entretint, à ce sujet, une correspondance avec le R. P. Beckx, supérieur général des Jésuites à cette époque, et le R. P. Rubillon, supérieur du même ordre en France. Il s'opposa aussi à la démolition du collège des Jésuites à Québec, et suggéra l'idée d'en faire un musée, pour nos archives. Il s'occupa également de la reconstruction des portes de Québec et du mur d'enceinte et fut en ceci l'instigateur de lord Dufferin.

M. Letellier eut aussi l'idée de renouer des relations d'affaires entre la France et le Canada, en établissant une société financière ; malheu-

reusement en raison des troubles politiques qu'il eut à subir par la suite, il ne put réaliser cette pensée. Plus tard, l'hon. J.-A. Chapleau adopta les idées de M. Letellier en fondant le Crédit foncier franco-canadien.

Le 2 mars 1878, M. Letellier renvoya le ministère de M. de Boucherville, et il demanda à l'hon. H.-G. Joly de former un nouveau cabinet. Le parti conservateur, auquel appartenait M. de Boucherville, ne pardonna jamais à M. Letellier cet acte administratif. Aussi, lorsqu'il remonta au pouvoir à Ottawa après les élections générales de 1878, il s'empressa de le faire destituer par sir John-A Macdonald (25 juillet 1879). Peu de temps après, le cabinet de M. Joly donna sa démission, à la suite d'un vote hostile de la chambre.

M. Letellier reçut sa révocation avec d'autant plus de calme, qu'il s'y attendait depuis longtemps. Après avoir laissé Spencer-Wood, il voyagea dans la province de Québec et dans celle d'Ontario pour le rétablissement de sa santé qui était fort mauvaise. Partout, il fut reçu avec les marques de la plus vive sympathie.

Le 28 janvier 1881, à la Rivière-Ouelle, il s'éteignit paisiblement au milieu de sa famille ; ses funérailles eurent lieu le 2 février. Ses restes mortels reposent maintenant dans le caveau de l'église, à côté de ceux de sa femme, morte en mai 1876.

Nous terminons maintenant, en reproduisant

les passages suivants empruntés à l'excellent ouvrage de M. Casgrain, *Letellier de Saint-Just et son temps :*

" Au physique, dit-il, M. Letellier était doué d'une stature haute et large, annonçant une force herculéenne; son geste était digne; sa prestance, belle et imposante ; son port de tête fier, posait avec aisance sur ses robustes épaules ; ses traits réguliers étaient fortement accentués ; son nez grand et aquilin,aux narrines fortement ouvertes, semblait indiquer un flair particulier. Son œil d'aigle, clair et vif flamboyait sous ses épais sourcils noirs. Quand il s'animait, il était difficile d'en soutenir la rencontre ; et lorsque son regard inquisiteur plongeait en avant, il pénétrait dans l'âme et paraissait y lire. Habituellement, son œil était doux et limpide.

" Si l'art de la parole consistait uniquement " à entraîner les masses et à soulever les assem- " blées du forum, Letellier avait une force d'é- " loquence peu commune." C'était là sa vrai puissance, qui l'à bien servi. Sous ce rapport, il ne cède parmi nos compatriotes qu'à Papineau. Il a fallu les efforts combinés du pouvoir et du clergé pour le tenir en échec.

" Tribun populaire, ses accents patriotiques. aidés d'un verbe facile et sonore, passionnaient son auditoire, et les phalanges des libéraux poussaient des hourrahs frénétiques à ses bouillants appels. Tour à tour passionné, grave ou sarcastique, parfois trop acerbe, il avait l'art de ré-

duire à sa plus simple expression et la portée du peuple, la cause de son adversaire. Il en faisait voir clairement les côtés faibles.

" Impertubable dans son sang-froid, il sondait à l'avance l'esprit de son auditoire, c'est ce qu'il appelait *lui tâter le pouls* pour trouver le *ton* de l'assemblée, il avait étudié et cultivé de près l'habitant de la campagne, il savait quelle note faire vibrer dans l'occasion et suivant les temps et les lieux. Alors sa parole nette, mâle et convaincue, son raisonnement sûr et ferme, lui gagnaient un ascendant qui maîtrisait les masses. *Sans cela*, disait-il, *point de succès. Il faut rester maître de l'assemblée.* Aussi on n'a pas encore oublié le dicton populaire : *Letellier, avec sa parole, peut tenir tête à l'argent de Chapais.*

" Une tactique à laquelle il avait souvent recours, et qui lui a souvent réussi, consistait à diriger le feu de sa parole sur une tête à convaincre qu'il visait à dessein dans la foule. C'est sur cet auditeur qu'il lançait l'éclair de son regard, pour le magnétiser et le soulever sous l'effet d'une véhémence magique, jusqu'à ce que l'ayant enfin convaincu, entraîné, il parvenait à lui faire déborder son enthousiasme autour de lui. Cette habile manœuvre faisait l'effet de l'étincelle électrique qui produit l'explosion.

" Sur le parquet du Sénat, le tribun s'effaçait. Plus compassé, plus didactique, il abordait son sujet de front, en saisissant aussitôt l'ensemble

et les détails, et déployait une argumentation vive, serrée et concise. La première impression qu'il créa à son entrée en parlement lui fut favorable ; et montra dès lors les qualités qu'il devait développer plus tard. " Il se servait de " la langue anglaise, qu'il parlait assez facile- " ment, dans des occasions importantes, et pour " ne manquer l'effet d'un argument, d'une dé- " claration de principes ; mais il discourait gé- " néralement dans sa langue maternelle, allé- " guant avec raison, comme devraient le faire " tous les députés français, qu'il était ridicule à " un Anglais parvenu à la position de député du " peuple d'ignorer, dans ce pays, où il y a plus " d'un million de Français, cette langue fran- " çaise qu'en Angleterre tous les hommes ins- " truits, politiques ou autres, tiennent à honneur " d'apprendre et se font une jouissance de par- " ler." (Le *Canadien*, 8 février 1881.)

G.-A. DUMONT.

W. BOUCHER, Imp. 320 rue Amherst, Montréal.